

Lagoon Seafood, 1301, 32nd Avenue,
Lachine, QC, Canada, H3T 3H2



Rapport annuel 2024

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement **(La "Loi")**

RAPPORT CONJOINT

Fruits de mer Lagoon Inc. ("Lagoon")

NEQ: 1140361339

Exercice financier visé:

1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Aliments Azure Inc. ("Azure")

NEQ: 1160080710

Exercice financier visé:

1er mars 2023 au 29 février 2024

(Collectivement, les "**Sociétés**" ou "**nous**")

Introduction

Les Sociétés sont des sociétés par actions de compétence provinciale. Celles-ci sont considérées des *entités déclarantes* aux fins de la Loi, puisqu'elles sont des personnes morales ayant des établissements au Canada, et les Sociétés ont possédé des actifs d'une valeur d'au moins 20 millions de dollars et ont généré des revenus d'au moins 40 millions de dollars pour au moins un de leurs deux derniers exercices financiers. Le siège social se situe au Canada, dans la province de Québec.

Activités

Lagoon s'est établie dans le domaine alimentaire selon le principe suivant : simplifier la consommation des produits de la mer. Depuis sa constitution en 1992 à Montréal, l'entreprise a pris des décisions de croissance poussant l'entreprise vers une intégration verticale en diversifiant ses activités à l'interne. L'acquisition d'une usine située dans la ville de Granby en 2019, et la création de l'entreprise connexe Azure a permis à Lagoon d'enrichir et suppléer ses méthodes de production. Une part significative des marchandises commercialisées par ces Sociétés sont issues de leur propre production toutefois, la majorité provient de fournisseurs externes.

Nous ne sommes pas assujettis à d'autres lois portant sur la chaîne d'approvisionnement dans d'autres administrations. Nous exerçons dans les industries de fabrication, transport et entreposage, importation et exportation. Nos activités sont les suivantes: (i) production de biens au Canada, (ii) vente et distribution de marchandises au Canada et à l'étranger, et (iii) importation de marchandises au Canada.

Nos engagements

Conformément à la Loi, afin de prévenir et réduire les risques du travail forcé et du travail des enfants, lors du dernier exercice, nous avons noté les engagements suivants.

- Nous demeurons en contact régulier avec les fournisseurs responsables de la cartographie des activités liées au déplacement des produits, tout au long de leur parcours de la collecte de matières premières, à la production et l'importation.
- Nous prenons des mesures pour élaborer un code de conduite des fournisseurs, les obligeant à respecter des normes strictes contre le travail forcé et le travail des enfants.
- Nous nous conformons à de nombreux codes de conduite de nos divers partenaires et nous tenons à respecter rigoureusement les points relatifs à ces questions.

- Nous avons commencé le processus d'audit externe afin de nous assurer que les entreprises avec lesquelles nous travaillons n'utilisent pas de travail forcé et opèrent dans des environnements positifs et humains.
- Nous effectuons des visites ponctuelles d'usines, ce qui nous permet de vérifier leur conformité.
- Nous travaillons également à la création d'une formation obligatoire auprès de nos employés, démontrant ainsi notre engagement ferme à lutter contre ces pratiques.

Notre engagement contre le travail forcé et le travail des enfants est inébranlable. Nous reconnaissons l'urgence d'agir immédiatement pour éliminer ces pratiques inacceptables. À travers nos audits externes, visites annuelles et la mise en place de formations obligatoires, nous réaffirmons notre dévouement à cette cause.

Nous sommes fiers de n'avoir jamais rencontré de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos opérations. Nous continuerons à travailler sans relâche pour intégrer des mesures de protection dans l'ensemble de nos processus. Notre objectif est de garantir que tous nos partenaires et fournisseurs respectent les normes éthiques les plus strictes. Nous croyons fermement que chaque action compte et que, collectivement, nous pouvons faire une différence significative.

Conclusion

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Datée du 31 mai 2024

J'ai le pouvoir de lier Fruits de mer Lagoon Inc. et Aliments Azure Inc.

Michael Cheaib
Directeur General



Nos Marques / Our Brands

Suivez nous sur / Follow us on

